



12 entreprises de la région vous invitent à partager leurs expériences.

LAMY LUTTI • LA BLANCHE PORTE • ETS GUY LEROY
SCA NOREMBAL • YVES SAINT LAURENT • LES FROMAGERS DE LA THIÉRACHE
CHOCOLATERIE "MOULIN D'OR", GROUPE CÉMOI • NOIROT
VALEO • DELSEY • SOCIÉTÉ VERRIÈRE D'ENCAPSULATION, GROUPE SAINT-GOBAIN • SOPHIE HALLETTE



LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Une question majeure de santé au travail...
des entreprises de la région témoignent de leur action.

Les TMS sont des pathologies des articulations (poignet, coude, épaule, et dos principalement). Selon les statistiques nationales, **3 maladies professionnelles sur 4** reconnues et indemnisées sont des pathologies de ce type. Ce constat est vrai également pour notre région.

Les TMS concernent de très nombreux secteurs d'activités : industriel, Bâtiment et Travaux Publics, hospitalier, distribution, tertiaire.

Les difficultés et les douleurs pour le salarié se traduisent par une augmentation de l'absentéisme. **Les coûts financiers pour l'entreprise ne cessent d'augmenter.**

L'origine des TMS est pluri-factorielle à composante professionnelle.

Les facteurs de risques sont à la fois biomécaniques (répétitivité, gestes réalisés avec force, postures contraignantes), organisationnels, psychosociaux.

Le stress et le vieillissement sont des facteurs aggravants.

Aujourd'hui, **nous avons des méthodologies et des outils** qui permettent de cerner les situations de travail génératrices de ces pathologies.

Le médecin du travail qui suit les salariés, le préventeur CRAM, le chargé de mission ARACT, les ergonomes consultants peuvent apporter une compréhension du problème et aider dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention.

Par contre, chaque entreprise est un cas particulier. Elle devra faire émerger ses propres solutions adaptées à sa culture, à son contexte et à son activité.

Des entreprises de la région ont entamé des démarches pour prévenir ou circonscrire la survenue de ces pathologies. **Elles ont obtenu des résultats tangibles.**

Elles acceptent aujourd'hui de partager leur expérience.

Le service gestion des risques professionnels de la CRAM Nord Picardie, l'ARACT Nord-Pas de Calais, le CESTP ARACT Picardie se mobilisent pour les porter à votre connaissance.

Nous remercions toutes les entreprises qui ont apporté leur concours à cette démarche, vous pouvez les contacter.

Si les TMS sont un sujet complexe à appréhender, aujourd'hui les méthodes, les outils, les ressources, les témoignages sont à votre disposition... pour passer à l'action.

Bonne lecture.

E. VAN AERDE, Ingénieur Conseil régional de la CRAM.
S. SAVEREUX, Directrice du CESTP ARACT Picardie.
B. JANSEN, Directeur de l'ARACT Nord-Pas de Calais.

S O M M A I R E

● Généralités :

Les TMS, c'est quoi ?	page 4
• Pourquoi les TMS progressent ?	page 4
• Pourquoi s'en préoccuper ?	page 5
• Quels sont les facteurs de risque ?	page 5

● Témoignages :

Lamy Lutti (Bondues, 59)	page 6
Chocolaterie "Moulin d'Or", groupe Cémoi (Bourbourg, 59) ...	page 7
Les Fromagers de la Thiérache (Le Nouvion en Thiérache, 02) ...	page 8
SCA Norembal (Etreapont, 02)	page 9
Ets Guy Leroy (Norrent Fontes, 62)	page 10
Sophie Hallette (Caudry, 59)	page 11
Yves Saint Laurent (Lassigny, 60)	page 12
La Blanche Porte (Tourcoing, 59)	page 13
Noirot (Laon, 62)	page 14
Valeo (Etaples-sur-Mer, 62)	page 15
Delsey (Montdidier, 80)	page 16
Société Verrière d'Encapsulation, groupe Saint-Gobain (Noyon, 60)	page 17

● Offres de service

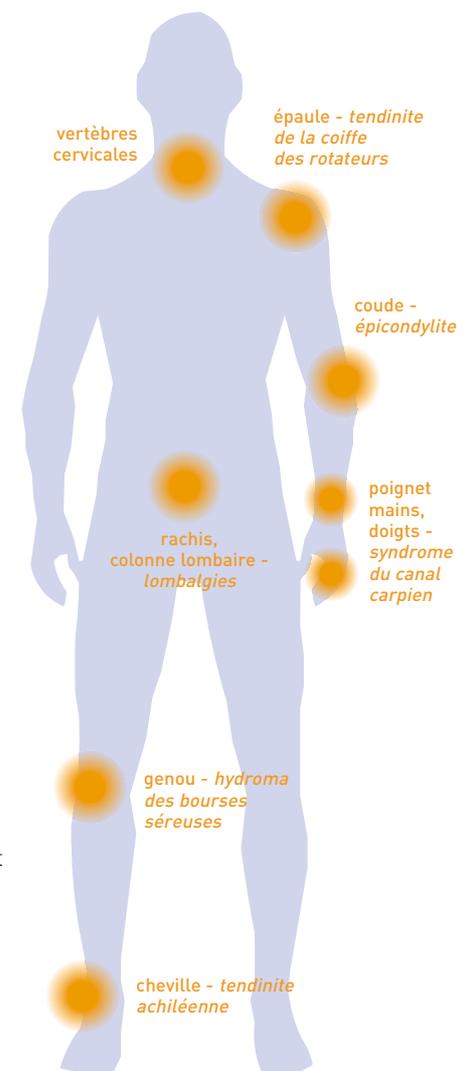
page 18

● Glossaire

page 19

Les TMS, c'est quoi ?

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent un grand nombre d'affections survenant au niveau des éléments anatomiques qui permettent à l'homme de se mouvoir et de travailler. Ils résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles et les exigences de la situation de travail notamment lorsque les possibilités de récupération sont insuffisantes (hypersollicitation). Elles touchent les tendons, les muscles, les nerfs et les articulations au niveau du cou, du haut et du bas du dos, des épaules, des bras, des mains et des membres inférieurs. Ces pathologies sont bien connues pour certaines d'entre elles (tendinites, syndrome de vibration main - doigt...). Elles sont à l'origine de douleurs de plus en plus gênantes (engourdissements, picotements, gêne fonctionnelle...). Non soignées, elles peuvent avoir des conséquences graves pouvant aller jusqu'à une incapacité de travail.



Les TMS sont le résultat d'un déséquilibre entre les sollicitations biomécaniques et les capacités fonctionnelles de l'opérateur dans un contexte de travail où, le plus souvent, les marges de manœuvres de l'opérateur s'amenuisent.

“ Affections survenant au niveau des éléments anatomiques qui permettent à l'homme de se mouvoir et de travailler. ”

“ Les travaux exigeant des gestes répétés sous forte contrainte de temps restent répandus, voire se développent dans de nouveaux secteurs d'activité. ”

Pourquoi les TMS progressent ?

Avec une progression de 20 à 50 % par an, les TMS constituent la première cause de maladie professionnelle reconnue (75 %) en France. De l'industrie aux services, tous les secteurs d'activité sont aujourd'hui touchés. Malgré l'automatisation d'un nombre croissant de tâches, les travaux exigeant des gestes répétés sous forte contrainte de temps restent répandus, voire se développent dans de nouveaux secteurs d'activité. Les temps de récupération peuvent être compressés et l'organisation du travail laisse peu de marge de manœuvre. Ces maladies bénéficient également d'une plus grande médiatisation et donc d'une meilleure connaissance par les salariés. Le corps médical et les institutions représentatives du personnel y sont davantage sensibilisés.

Tableau n°57

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 9 novembre 1972

Dernière mise à jour : 7 septembre 1991
(décret du 3 septembre 1991)

	Désignations des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Epaule	Epaule douloureuse simple (tendinopathie de la coiffe des rotateurs)	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule
	Epaule enraidie succédant à une épaule douloureuse simple rebelle	90 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou forcés de l'épaule
Coude	Epicondylite	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination
	Epitrochléite	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination
	Hygromas : - hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude	7 jours 90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude
	- hygroma chronique des bourses séreuses	90 jours	Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude
	Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne		
Poignet, Main et doigt	Tendinite	7 jours	Travaux comportant habituellement des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main des doigts
	Ténosynovite	7 jours	
	Syndrome du canal carpien Syndrome de la loge de Guyon	30 jours 30 jours	Travaux comportant habituellement soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main
Genou	Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe.	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée.
	Hygromas : - hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du genou ;	7 jours 90 jours	Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou
	- hygroma chronique des bourses séreuses	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou
	Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexion prolongées du genou
Chevilles et pied	Tendinite de la patte d'oie Tendinite achilléenne	7 jours	Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds

Une maladie peut être reconnue comme maladie professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au code de sécurité sociale. Chaque tableau comporte 3 colonnes : les symptômes ou lésions pathologiques que doit présenter le malade, le délai de prise en charge, les travaux susceptibles de provoquer l'affection en cause.

Pourquoi s'en préoccuper ?

Ils représentent un grave problème de santé au travail partout dans le monde et touchent plusieurs millions de travailleurs en Europe. Au-delà de la souffrance humaine, ils sont à l'origine de déficits fonctionnels gênant l'activité professionnelle. Ils constituent de, ce fait, un lourd fardeau économique pour la société à la fois parce que ce sont les

maladies professionnelles les plus fréquentes mais aussi parce qu'ils sont à l'origine d'un important absentéisme et donc d'une perte d'efficacité pour l'entreprise (remplacement, perte de qualité et de productivité, perturbations dans l'organisation du travail). Sans compter les difficultés de reclassement d'un salarié atteint...

Quels sont les facteurs de risque ?

Maladies du geste et des cadences, des positions pénibles, des délais rigoureux et du stress : les facteurs de risque sont nombreux et très fréquemment imbriqués, on les retrouve quels que soient le secteur d'activité...

On peut citer de façon non exhaustive :

- Les facteurs biomécaniques, liés au poste de travail (force, répétitivité, postures, vibrations, rotation du tronc, position assise prolongée...),
- Les facteurs organisationnels, liés à l'organisation et à l'environnement de travail (possibilité de contrôle, clarté de la tâche, relations interpersonnelles...),
- Les facteurs psychosociaux (contenu du travail, pression temporelle, climat social, absence d'autonomie...),

- Les caractéristiques personnelles (âge, sexe, état de santé, style de vie),
- Les facteurs extraprofessionnels.

Des solutions existent... A la fois en amont mais aussi en aval de la mise en place de process de travail. Elles passent par une prise de conscience du risque, une analyse des postes de travail, une démarche participative dans l'élaboration des solutions, une information, des formations...

Ces solutions ne sont enfin pas synonymes de perte de productivité.



“ L'évaluation des risques a permis de prendre la mesure du problème. ”

“ Avec l'aide de l'ARACT, le groupe de travail va conduire une analyse sur deux postes. ”

“ L'engagement d'un investissement est décidé dans la foulée. ”

ENTREPRISE LAMY LUTTI	ACTIVITÉ CONFISERIE INDUSTRIELLE
CONTACT FRÉDÉRIC AIGLON, Ingénieur Sécurité Frederic.aiglon@lamylutti.com	EFFECTIF 600 SALARIÉS

● Problématique TMS

L'évaluation des risques professionnels réalisée en 2002 a permis de prendre la mesure du problème au niveau de l'entreprise.

L'entreprise est confrontée depuis quelques années à l'apparition de TMS des membres supérieurs. Cette pathologie est en développement et touche à la fois l'épaule, le coude (épicondylite), et le poignet (syndrome du canal carpien).



● Méthodologie et outils

La direction sollicite l'ARACT pour l'aider à mener à bien ce projet. Un groupe de travail composé de l'ingénieur sécurité, d'un cadre de l'atelier conditionnement, de deux ouvrières, de l'infirmière, et d'un membre du CHSCT est mis en place. Avec l'aide de l'ARACT Nord-Pas de Calais, le groupe de travail va conduire une analyse fine sur deux postes de mise en carton des sachets et des boîtes de bonbons. Le groupe

se réunit à cinq reprises avec une fréquence d'environ 15 jours. Dans l'intervalle, des observations sont réalisées par l'intervenant de l'ARACT sur la base des indications fournies par les participants : tel produit, tel type de sachets ou de boîtes, tel conditionnement, etc... Ces observations avec prises de séquences vidéo vont venir nourrir la réflexion du groupe.

● Résultats obtenus

La direction décide d'engager un investissement sur l'un des deux postes analysés. Sur la base d'un diagnostic partagé des situations de travail, le groupe a pu formuler des pistes d'actions concrètes touchant à la fois le mode de conditionnement, le type de cartons, et la conception du poste et des procédés d'alimentation du poste. Les résultats sont présentés à la Direction et au CHSCT.

L'engagement d'un investissement sur l'un des deux postes de travail étudiés est décidé dans la foulée. La direction fait appel à un consultant ergonomiste pour la conception du nouveau poste de travail. Les acteurs de l'entreprise ont également expérimenté une méthodologie d'analyse qui pourra être reproduite sur d'autres postes de travail problématiques.

POINT FORT DE LA DÉMARCHÉ

“ Les temps d'étude et la participation des opérateurs sont des investissements utiles et nécessaires. ”

Ce que l'on a appris à travers la démarche engagée avec l'ARACT, c'est que la réalité du travail est complexe. Il n'y a malheureusement pas un geste responsable des TMS, ni un facteur déterminant sur lequel il faudrait absolument agir. Il s'agit plutôt d'une combinaison de paramètres qu'il faut appréhender si l'on veut améliorer la situation. ”

ENTREPRISE

CHOCOLATERIE "MOULIN D'OR", GROUPE CÉMOI

CONTACTS

M. LIPS, Animateur Sécurité
Mme LECOURT, Technicienne de Maintenance

03 28 65 96 66

ACTIVITÉ

FABRICATION DE CHOCOLATS PAR MOULAGE

EFFECTIF

184 SALARIÉS
(avec de fortes variations saisonnières)

Bourbourg



● Problématique TMS

Les opératrices sont amenées à faire des gestes répétitifs à l'emballage, et à manutentionner des charges diverses. Suite à l'apparition de maladies professionnelles de type troubles musculo squelettiques, le directeur du site décide de mener une réflexion globale. Il fait appel au contrôleur de sécurité de la CRAM qui suit son entreprise.



“ L'apparition de maladies professionnelles a été déterminante. ”

● Méthodologie et outils

Une réunion d'information et de sensibilisation sur ces pathologies est organisée. Il est proposé de coter les postes avec la grille OSHA. Le poste de mise en carton de sachets atteint un score élevé. La rapidité des gestes réalisés par les opératrices ne permet pas une analyse facile. Un appui technique est demandé à l'ergonome de la CRAM. Le poste est filmé, une analyse des situations de travail est faite. Un rapport est restitué à l'encadrement et aux opératrices concernées. Un groupe de travail est constitué avec l'encadrement,

les opératrices de la ligne, l'animateur sécurité et la technicienne de maintenance, pilote du projet. Les membres de CHSCT sont tenus au courant de la démarche. Un budget est alloué par le directeur pour mener à bien les modifications. Le groupe de travail se réunit plusieurs fois et des solutions émergent. Les solutions sont validées par les intéressés, le CHSCT et la direction. Elles sont mises en œuvre et donnent des résultats.

“ Le poste est filmé, une analyse des situations de travail est faite. ”

● Résultats obtenus

De nombreuses modifications techniques et organisationnelles ont été réalisées parmi lesquelles :

- mise en place d'une table d'accumulation à vitesse réglable réduisant la dépendance de l'opératrice par rapport à l'automatisme de production,

- correction de la hauteur du plan de travail,
- suppression de postures contraignantes,
- aménagement du poste de façon à rendre possible le travail assis ou debout, au choix de l'opératrice.

“ Une satisfaction des opératrices et de la direction. ”

POINT FORT DE LA DÉMARCHE

“ Une volonté de l'entreprise d'approfondir le sujet, une transparence dans son traitement, une démarche participative au sein d'un groupe projet, un appel à des connaissances externes ont été les éléments de réussite, et ont permis de changer le regard sur ces pathologies. ”

ACTEURS

“ La décision de travailler sur ce sujet est une initiative du directeur. Il a impliqué l'encadrement, les opératrices, ainsi que la responsable maintenance. Un groupe de travail a été constitué. Il a pu trouver une assistance auprès de la CRAM. ”



Le Nouvion
en Thiérache

“**Accroissement des plaintes des salariés et risque d’augmenter les inaptitudes sur une population de salariés dite “viellissants”.**”

“**Le diagnostic court a été suivi d’une formation-action.**”

“**La prise en compte des dimensions organisationnelles et humaines a été favorisée.**”

ENTREPRISE **LES FROMAGERS DE LA THIÉRACHE**

CONTACT

CYRIL FEROU, Animateur Prévention

cyril.feroul@chaumes.fr

ACTIVITÉ

**FABRICATION DE FROMAGE
SOUS LA MARQUE FAUQUET,
SPÉCIALITÉS FROMAGÈRES
FINE BOUCHE ET CRÈME DE ST AGUR**

EFFECTIF

200 SALARIÉS

● **Problématique TMS**

Le médecin du travail a alerté l’entreprise sur l’accroissement des plaintes des salariés et le risque à terme d’augmenter les inaptitudes sur une population de salariés vieillissants. Les secteurs de l’emballage et du frottage sont identifiés comme « des zones de travail à risque TMS ». Des facteurs de risques sont repérés à l’occasion d’un diagnostic court réalisé par le CESTP-ARACT.

● **Méthodologie et outils**

Le diagnostic court a été suivi d’une formation-action qui s’inscrivait dans l’actualité de l’obligation de rédiger le document unique d’évaluation des risques professionnels.

La formation-action qui repose sur des apports de connaissances mises en pratique sur le terrain a permis à l’entreprise de s’approprier une démarche d’analyse et de résolution des problèmes en tenant compte de la réalité du travail. Un comité de pilotage avec un pilote repéré et un groupe de travail permanent ont été mis en place. La constitution d’un groupe de travail durable, qui fait appel aux compétences nécessaires si besoin,

Les pièces de fromages dont le poids varie entre 200 et 750 g sont manipulées de façon répétitive. Le poids des pièces exige de la force mais « mesurée » pour ne pas altérer le produit. Ce travail se réalise dans une ambiance physique humide (hygrométrie de 80%), froide (12°C) et bruyante (bruit des machines et des claies posées au sol). La conception des postes de travail est également un problème.

a permis de favoriser une approche pluridisciplinaire des TMS. A l’interne, les salariés du secteur concerné, les chefs d’équipes, les méthodes, la maintenance... ont été mobilisés, et à l’externe, ce sont le médecin du travail, les services de la Mission Maintien dans l’Emploi de Travailleurs Handicapés, les services de la CRAM et le CESTP-ARACT. Cette mobilisation pluridisciplinaire a permis d’inclure tous les aspects du travail. Parallèlement, l’ingénieur de la CRAM propose à l’entreprise qu’un « relais TMS » puisse être formé.

● **Résultats obtenus**

La prise de conscience des facteurs de risques par l’encadrement et la direction va favoriser la prise en compte des dimensions organisationnelles et humaines dans un projet de réorganisation du secteur de l’emballage. Cette réorganisation repose surtout sur de l’investissement matériel et immatériel pour améliorer les conditions de travail tout en améliorant la performance de l’entreprise.



POINT FORT DE LA DÉMARCHE

“**Une motivation forte de la direction. Une réelle dynamique s’est créée autour d’un objectif commun celui de la prévention durable des TMS. 300 heures ont été allouées au groupe de travail. L’année 2004 est déclarée année de la sécurité.**”

<p>ENTREPRISE SCA NOREMBAL</p>	<p>ACTIVITÉ TRANSFORMATION DE CARTON ONDULÉ EN EMBALLAGE</p>
<p>CONTACT FRÉDÉRIC SINET, Responsable Qualité, Sécurité et Environnement frederic.sinet@sca.com</p>	<p>EFFECTIF 68 SALARIÉS</p>



● Problématique TMS

La direction en place depuis 4 ans, a contribué à la mise en place d'un CHSCT qui se structure de mieux en mieux dans ses actions. L'entreprise souhaite s'engager avec l'appui du groupe dans une politique d'amélioration continue des conditions de travail. Il y a très peu d'accidents du travail mais les salariés se plaignent de plus en plus de douleurs aux poignets, aux épaules et dans le dos.

L'exigüité, la vétusté et l'éclatement des

locaux en 3 zones sont autant de difficultés à réaliser le travail.

Les salariés sont vieillissants et le travail exige beaucoup de manipulations manuelles des plaques de carton et d'autres pièces. L'entreprise envisageait d'investir dans de nouveaux locaux. L'enjeu pour elle était d'améliorer les conditions de travail en se projetant dans les futurs locaux en sachant qu'elle gardait les salariés et une grande partie des machines.

“ Les salariés se plaignent de plus en plus de douleurs aux poignets, aux épaules et dans le dos. ”

● Méthodologie et outils

L'entreprise sollicite le CESTP-ARACT pour des problèmes de TMS qu'elle souhaite traiter dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels. La direction nomme un pilote de projet.

Le CESTP-ARACT dispense une formation-action de 8 jours auprès d'un groupe de travail composé de régleurs, de salariés de différents secteurs et dont certains sont également membre du CHSCT et du CE. Leur présence facilite la diffusion de la démarche

et de ses avancées auprès de l'ensemble des salariés. Le groupe élabore ses propres grilles d'analyses des risques ainsi que le document unique. La direction est régulièrement informée des travaux du groupe de travail.

Après le départ du CESTP-ARACT, le pilote du projet réunit chaque semaine le groupe de travail afin de poursuivre la démarche et de prendre en compte les améliorations mises en place.

“ Le CESTP-ARACT a dispensé une formation-action de 8 jours auprès d'un groupe de travail. ”

● Résultats obtenus

Les améliorations sont mises en place au plus près des constats. Le « premier coup d'essai » marquant pour l'entreprise est la réorganisation du rangement des formes (destinées à marquer le carton). Une forme pèse entre 10 et 20 kg, l'opérateur change la forme à chaque changement de série. Leur rangement a été réorganisé de façon à moins

chercher, à moins manipuler les autres formes pour accéder à celle souhaitée. Un chariot permettant à la fois leur transport et l'accès à la plate-forme de stockage a été acheté. La réorganisation de ce rangement a été réalisée en autonomie par un groupe de salariés.

“ Les améliorations ont été mises en place au plus près des constats. ”

POINT FORT DE LA DÉMARCHÉ

“ Une forte implication de la direction mais en déléguant à un pilote de projet l'animation du groupe de travail et la mise en œuvre des améliorations, une communication en continue sur le projet, une anticipation du travail dans de nouveaux locaux. ”

Norrent
Fontes



“ L'entreprise connaît un vieillissement important de sa population. ”

“ L'analyse a été approfondie par un diagnostic ergonomique des situations de travail. ”

“ Des aménagements physiques sont proposés ainsi qu'une réflexion sur la polyvalence et l'apprentissage. ”

ÉTABLISSEMENTS

GUY LEROY

C O N T A C T

XAVIER FLOTAT, PDG

03 21 02 05 01

A C T I V I T É

**FABRICATION,
CONDITIONNEMENT ET
DISTRIBUTION DE COSMÉTIQUES**

E F F E C T I F

850 SALARIÉS

● Problématique TMS

L'entreprise connaît un vieillissement important de sa population. La direction déplore une baisse de productivité qu'elle attribue au vieillissement. Selon le médecin du travail, 70 % des piqueuses émettent des plaintes liées à des TMS. Elles concernent l'ensemble des membres supérieurs,

certaines ont donné lieu à des opérations et une reconnaissance de maladie professionnelle. Depuis un an, on constate une recrudescence de l'absentéisme pour les salariés de plus de 50 ans que le médecin attribue à ces pathologies.

● Méthodologie et outils

Un premier recueil de données a permis de formuler quelques hypothèses sur les types de problèmes posés à l'entreprise. L'analyse a été approfondie par un diagnostic ergonomique des situations de travail. Axes d'amélioration mais aussi éléments à préserver dans le fonctionnement actuel ont été proposés.

Les conditions de travail sont marquées par une forte pénibilité liée à un travail répétitif minutieux et sous contrainte de temps. Les types de produits à travailler et de matériel sont également des paramètres qui vont accroître ou au contraire limiter la pénibilité.

Les opératrices adoptent des postures pénibles liées à la conception des postes de travail et aux caractéristiques du travail.

Si le travail est contraignant sur le plan physique (et mental), on relève aussi les aspects positifs de l'organisation du travail :

- le mode d'encadrement : un suivi des difficultés ou des demandes des opératrices permet de réguler les problèmes au quotidien. La parfaite connaissance des salariés et de la production par les contredames est un atout précieux,
- un bon climat social et d'entraide,
- la mise en place de la RTT qui a permis de diminuer l'amplitude quotidienne de travail,
- l'absence ou la rareté du travail dans l'urgence,
- l'existence d'une compétence individuelle et collective qui permet de répondre à des exigences multiples.

● Résultats obtenus

Des aménagements physiques sont proposés (postes, éclairage) ainsi qu'une réflexion sur la polyvalence et l'apprentissage (durée d'exposition sur certaines machines).

Mais c'est avant tout le rôle des contredames dans l'organisation du travail qui devra être préservé d'autant que les contredames, âgées elles aussi de plus de 50 ans, sont également amenées à partir.

Si la direction constate une baisse de productivité, l'âge des salariés n'est pas le seul en cause : la réduction de la taille des séries, la réalisation d'échantillons, l'augmentation de la polyvalence sont autant de paramètres déterminants. C'est au contraire et dans la majorité des situations, la compétence des opératrices qui permet l'adaptation à cette grande variété.

POINT FORT DE LA DÉMARCHE

“ Assurer la continuité de l'entreprise suppose le maintien de sa compétitivité dans un contexte très concurrentiel, ce qui passe par de actions importantes sur les conditions de travail et le maintien des savoir faire dans l'entreprise. ”

ENTREPRISE SOPHIE HALLETTE		ACTIVITÉ CRÉATION, FABRICATION ET COMMERCIALISATION DE DENTELLE, TULLE ET BRODERIE POUR LA HAUTE COUTURE, LE PRÊT-À-PORTER ET LA LINGERIE
CONTACT MAUD LESCROARD, Responsable Communication 03 27 76 55 76	THÉRÈSE LEROY, Médecin du Travail 03 27 85 33 25	EFFECTIF 270 SALARIÉS



● Problématique TMS

Le médecin du travail qui suit les salariés depuis de nombreuses années cherche des réponses aux problèmes que rencontrent les raccommodeuses. Ce sont principalement de la fatigue visuelle, des cervicalgies, des problèmes dorso-lombaires, des problèmes de compression au niveau des genoux. Ces pathologies sont générées par les postures de travail. En effet, l'opératrice adopte une position statique, assise, penchée en

avant, les pieds posés sur un banc de bois, sans maintien du dos (voir photo). Dans cette profession, on travaille de cette façon depuis l'origine. Une salariée rencontre des problèmes de santé en partie liés au travail (lombo-sciatique) et ne peut plus tenir le poste. Comment conserver l'emploi de cette opératrice reconnue handicapée sans qu'aucun changement de poste soit envisageable ?

“ Le métier artisanal comporte de fortes contraintes posturales. ”

● Méthodologie et outils

Le médecin du travail réalise des observations des situations de travail, et des contraintes liées aux différents travaux réalisés. Il a fallu réfléchir à un système qui permette de limiter l'astreinte physique, de soulager les genoux, et de respecter les angles de confort. Après étude technique avec le responsable maintenance, une table prototype voit le jour.

Cet équipement nécessite un réapprentissage complet du travail à réaliser. Il est amélioré et finit par donner satisfaction à la salariée concernée. L'enjeu consiste, après cette première étape, à faire accepter ce nouvel équipement aux autres opératrices concernées par le même travail.

“ Un nouvel équipement est développé. Un réapprentissage complet du travail doit être fait. ”

● Résultats obtenus

L'emploi de la salariée handicapée a été sauvegardé. Il s'est écoulé près de 3 ans entre le début du premier prototype et la mise à disposition des tables à tout le personnel. Ce temps a été nécessaire pour convaincre les opératrices que l'on pouvait faire le même travail, mais dans des postures plus satisfaisantes pour la santé. Aujourd'hui cet équipement est accepté et apprécié d'une manière unanime.



“ 100% de réussite mais il faut du temps pour que les habitudes se modifient. ”

POINT FORT DE LA DÉMARCHE

“ Même pour des métiers très anciens et très artisanaux, il est possible de faire évoluer les pratiques de travail et réduire les contraintes qui génèrent des pathologies articulaires. ”

ACTEURS

“ Sous l'impulsion du directeur, le médecin du travail a porté le projet. Il a été épaulé techniquement par le responsable maintenance. L'encadrement et les opératrices ont été associés au projet. Leur très grande connaissance du métier et de ses contraintes ont été un atout dans la recherche de solutions. ”



Lassigny

“ 30% des salariés développaient les premiers signes de maladies professionnelles liées à des TMS. ”

“ Un programme de prévention a été mis en place pour réduire les risques. ”

“ Des actions ont visé à limiter les manutentions de fûts de matières. ”

ENTREPRISE YVES SAINT LAURENT	ACTIVITÉ FABRICATION, CONDITIONNEMENT ET DISTRIBUTION DE COSMÉTIQUES
CONTACT NICOLAS MELIN, Directeur des Ressources Humaines nathalie.zabel@fr.yslbeaute.com	EFFECTIF 850 SALARIÉS

● Problématique TMS

Le service santé et la direction ont constaté que 30 % des salariés affectés à des postes nécessitant de nombreuses manipulations et/ou manutentions, développaient les premiers signes de maladies professionnelles liées à des TMS. Les difficultés des salariés à se maintenir sur les postes de travail risquaient, à terme, de poser des problèmes de gestion des ressources humaines.



● Méthodologie et outils

L'entreprise a d'abord sollicité le CESTP-ARACT dans le cadre d'un « diagnostic court » dans le secteur "Fabrication Soins".

Il a permis de dégager un certain nombre de pistes d'actions. Une ergonome a été recrutée pour approfondir les investigations. Elle a mené des entretiens et des observations du travail des salariés afin de repérer les facteurs de risques. Des groupes de travail ont été constitués dans chaque secteur d'activité avec un comité de pilotage pour valider

l'avancée du projet et les solutions à mettre en place.

Un programme de prévention a été mis en place pour réduire les risques dans le secteur lavage, à la préparation de la pesée et à la fabrication.

Un des objectifs forts était de transférer une démarche de prévention des TMS et une méthode d'analyse des risques reproductible sur l'ensemble du site de production.

● Résultats obtenus

Des actions ont visé à limiter les manutentions de fûts de matières : leur mode de stockage a été modifié. Les fûts ont été équipés de robinet pour éviter de les manutentionner.

La réduction de la fréquence des sollicitations du poignet sur les postes de lancement a été possible par un aménagement du poste. La mise en place des alternatives à la station

debout prolongée sur les postes de picking a permis de réduire la pénibilité.

Des aménagements sur la ligne de conditionnement ont permis de diminuer le stress.

Au niveau de l'unité distribution, les opératrices ont demandé à supprimer un niveau, ce qui permet d'effectuer moins de mouvement en hauteur.

POINT FORT DE LA DÉMARCHÉ

“ La promotion de l'ergonomie dans l'entreprise, la sensibilisation du management à la démarche préventive des TMS et l'explication des facteurs de risques ont été les 3 points d'ancrages qui ont fait la réussite de cette démarche d'amélioration des conditions de travail. Une implication forte de la direction et du service de santé en tant que soutien aux propositions des salariés pour l'amélioration de leurs conditions de travail. ”

ENTREPRISE LA BLANCHE PORTE	ACTIVITÉ VENTE PAR CORRESPONDANCE
CONTACTS JEAN-MARIE ROCHEDREUX, Directeur Logistique PASCAL KOPCIUCH, Médecin du Travail 03 20 28 20 28	EFFECTIF 900 SALARIÉS



● Problématique TMS

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'entreprise est confrontée à une recrudescence de TMS des membres supérieurs au secteur emballage. Des mutations pour inaptitudes ont déjà eu lieu mais les possibilités deviennent quasi-nulles. L'entreprise compte renouveler ses tables d'emballage, un prototype a été élaboré mais ne donne pas satisfaction.



“ Dans un contexte de vieillissement de la population, l'entreprise est confrontée à une recrudescence de TMS des membres supérieurs. ”

● Méthodologie et outils

Après recueil et traitement des données de santé collectives par le médecin du travail, un diagnostic court, réalisé avec le concours de l'ARACT, met en évidence les principaux facteurs de risque. Une formation-action permet ensuite aux acteurs de l'entreprise de se les approprier. Puis, un groupe-projet prend en charge la conception d'une nouvelle situation de travail. Des observations avec prises de séquences vidéo vont venir nourrir la réflexion.

Le vieillissement n'est pas seul en cause. L'évolution de l'activité (augmentation du volume des cadeaux dans les colis) et les nouvelles exigences de délais sont déterminantes dans l'apparition des troubles. Le poste, l'organisation des espaces et du travail sont désormais inadéquats et génèrent des contraintes posturales et gestuelles importantes. A cela s'ajoutent des facteurs psychiques : ces évolutions engendrent du stress et, parfois, une forme de compétition entre équipes.

“ Un groupe-projet prend en charge la conception d'une nouvelle situation de travail. ”

● Résultats obtenus

L'analyse ergonomique met en lumière les différents modes opératoires développés, notamment avec l'âge, qui permettent de gérer les contraintes du travail : si le salarié n'a pas cette latitude, il va souffrir et c'est là qu'apparaîtront les TMS. Le cahier des charges pour l'élaboration d'un prototype, en tient compte. Mais la démarche porte

aussi sur l'organisation : espaces de stockage et de travail, mode et fréquence d'approvisionnement, revalorisation des fonctions. Enfin, des efforts sont faits en gestion de production sur les prévisions d'activité pour réduire au maximum les situations d'urgence.

“ L'analyse ergonomique met en lumière les différents modes opératoires développés, notamment avec l'âge. ”

POINT FORT DE LA DÉMARCHÉ

“ Le problème n'était pas d'abord un problème d'âge mais un problème de conditions de travail. ”

L'intervention a accompagné le cheminement de l'entreprise : de l'incrimination de l'âge à celle des conditions de travail, de la prise en compte du poste de travail aux autres facteurs d'organisation en passant par une meilleure intégration des facteurs de variabilité (humaine et de production) en conception. ”



“ Les arrêts de travail et des maladies professionnelles de type TMS sont enregistrés. ”

“ Un diagnostic est réalisé par la CRAM. ”

“ Un partage de connaissances TMS et un travail à la conception du produit sont planifiés. ”

ENTREPRISE NOIROT	ACTIVITÉ CONCEPTION DE CONVECTEURS ÉLECTRIQUES
CONTACT M. GIRARD, Animateur Sécurité 03 23 27 31 99	EFFECTIF 270 SALARIÉS

Problématique TMS

Depuis plusieurs années l'entreprise doit faire face à des reconnaissances de maladies professionnelles de type TMS, aux poignets principalement. C'est au montage des convecteurs que l'on rencontre le plus de difficultés, à cause des postures, de la répétitivité, et de la force sollicitée. Compte tenu du vieillissement du personnel et des risques accrus, la prise de conscience s'est faite au niveau du service médical et au niveau des ressources humaines.

Des actions techniques ont été entreprises, mais celles-ci sont restées limitées. Il a été nécessaire de mobiliser tous les acteurs concernés.



Méthodologie et outils

Le médecin du travail a réalisé un questionnaire sur le stress, rempli sur la base du volontariat. Une sensibilisation aux gestes à éviter a été réalisée par l'animateur sécurité. Le préventeur CRAM a animé une réunion d'information sensibilisation sur les TMS pour le CHSCT et l'encadrement. Une étude diagnostic a été réalisée par deux préventeurs de la CRAM sur une ligne de montage de convecteurs. A partir d'observations vidéo, de photos, de l'utilisation

d'outils comme la grille OSHA, OREGÉ et sur la base d'entretiens avec les opérateurs et l'encadrement, les facteurs de risques ont été précisés et des axes de solutions ont été déterminés. La présentation des résultats a été faite devant le CHSCT, mais également devant les personnes en charge de la conception des produits (bureau d'études, service méthodes, service labo et prototype).

Résultats obtenus

Les nombreuses réunions réalisées pour sensibiliser, mais aussi pour présenter les résultats de l'étude ont permis de généraliser la prise de conscience du problème TMS pour tous les acteurs. L'entreprise a décidé de travailler sur la conception du produit pour réduire

les contraintes à la source. Un nouveau convecteur, développé depuis peu, a bénéficié d'un mode opératoire réduisant les manipulations et les retournements du produit au cours du montage. Le mode opératoire du poste emballage est à l'étude également.

POINT FORT DE LA DÉMARCHE

“ Travailler sur le sujet des TMS nécessite que tous les acteurs de l'entreprise partagent les mêmes connaissances. Réduire les contraintes biomécaniques, à la conception du produit, s'avère plus facile que de modifier le poste, et le produit à posteriori. ”

ACTEURS

“ L'infirmière et le médecin du travail, l'animateur sécurité, ainsi que le responsable des ressources humaines ont été les moteurs de la prise en compte de ce problème. Le préventeur CRAM, depuis le début, a accompagné l'entreprise dans son projet. ”

ENTREPRISE VALEO	ACTIVITÉ ÉQUIPEMENT AUTOMOBILE, FABRICATION D'ALTERNATEURS DE VOITURE
CONTACT CHRISTOPHE SERRUYS, Responsable Système de Production JACKY BOITEL, Animateur Sécurité 03 21 09 82 00	EFFECTIF 1300 SALARIÉS

Étaples-sur-Mer



● Problématique TMS

Sur les lignes de fabrication, certaines opérations s'effectuent en automatique, d'autres en manuel. Les cadences de fabrication sont soutenues et demandent des interventions avec des temps de cycle souvent très courts (inférieurs à 15 secondes).

L'entreprise recherche une performance technique et économique. Elle cherche à allier de bonnes conditions de travail et un état d'esprit moteur. Afin de prévenir des problèmes de dos, des articulations, et donc des pathologies du type TMS

des membres supérieurs, l'établissement a développé la culture ergonomie depuis 2001. Le site avait formé des personnes de la production et des méthodes à la grille RENAULT, qui permet la cotation de la pénibilité des postes (posture/effort). Pour aller plus loin, le préventeur CRAM, qui suit l'établissement, a proposé de réaliser une étude sur un poste de travail, afin de montrer toutes les possibilités d'amélioration avec l'analyse ergonomique du travail.

“ L'objectif est de prévenir les pathologies du dos et des membres supérieurs. ”

● Méthodologie et outils

Deux préventeurs de la CRAM Nord Picardie sont intervenus sur une ligne de pose capot d'alternateurs. Des observations, des entretiens, des vidéos et des photos sont réalisées. Les variabilités techniques interindividuelles sont recensées. La méthode de cotation des

facteurs biomécaniques OREGÉ est utilisée. Des investigations sont faites pour déterminer des pistes de solutions. Un groupe de travail est formé. La méthodologie VALEO de résolution de problèmes est mise en œuvre. Des solutions sont trouvées et réalisées.

“ Des observations, des vidéos et OREGÉ sont les outils mis en œuvre. ”

● Résultats obtenus

Suite à l'analyse réalisée sur le poste pose capot, il ressort que 84 % du temps d'activité de l'opératrice génère de fortes sollicitations des membres supérieurs, et 47 % du temps pour la colonne vertébrale. Des solutions techniques et organisationnelles ont été trouvées, réduisant considérablement les sollicitations articulaires, et donnant satisfaction aux opératrices.



“ Une forte réduction des contraintes posturales est obtenue. ”

POINT FORT DE LA DÉMARCHÉ

“ Il ne faut pas attendre des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles pour agir sur le risque TMS. L'analyse ergonomique du travail est le bon outil d'investigation pour comprendre les facteurs de risques du poste de travail et de son organisation. ”

ACTEURS

“ Le directeur du site, l'animateur sécurité, puis le nouveau responsable du système de production VALEO ont été les éléments moteurs pour accentuer l'utilisation de l'ergonomie, pour améliorer les postes de travail, et prévenir des pathologies du type TMS. ”

Montdidier



“ Les TMS engendrent de l’absentéisme et des difficultés d’organisation. ”

“ Le questionnaire INRS, la grille OSHA, les observations du poste sont les outils mis en œuvre. ”

“ De nombreux points d’améliorations techniques sont identifiés. ”

ENTREPRISE DELSEY	ACTIVITÉ PRODUCTION DE BAGAGES RIGIDES ET SOUPLES
CONTACT Mme NICOLAY, Responsable du personnel Mme CHARON, Infirmière de Santé au Travail 03 22 78 78 78	EFFECTIF 300 SALARIÉS

☀ Problématique TMS

L’entreprise doit faire face depuis plusieurs années à une augmentation continue des plaintes et des reconnaissances de maladies professionnelles de type TMS (principalement des syndromes du canal carpien). L’activité de montage et d’assemblage avec des gestes répétitifs, et un mode d’organisation qui doit s’adapter en permanence sont les principales origines de survenance des pathologies TMS.

Depuis 1998, un groupe de travail a été constitué

au sein de l’entreprise pour trouver des solutions. L’entreprise a fait appel à des aides externes (médecin du travail, CRAM, ARACT). Les démarches engagées n’ont pas abouti pour différentes raisons. En 2001, devant le coût engendré par l’absentéisme, et les difficultés d’organisation de la production, la direction de l’entreprise confie à la responsable du personnel, épaulée par l’infirmière de l’établissement, une relance du projet.

☀ Méthodologie et outils

Afin de mieux caractériser les facteurs de risque, le médecin du travail a utilisé le questionnaire TMS de l’INRS, ainsi qu’un questionnaire sur les aspects psychosociaux. Un groupe de travail est formé à la grille OSHA et réalise une cartographie des postes de travail (cotation du risque TMS). En 2002, un groupe projet sollicite la CRAM

et l’ARACT qui réalisent conjointement un diagnostic, afin de faire un état des lieux, et construire un cahier des charges pour choisir un consultant en ergonomie. Celui-ci reçoit pour mission de former et d’assister le groupe projet qui avec le comité de pilotage propose et suit les actions à engager.

☀ Résultats obtenus

Le groupe de travail accompagné par un ergonome consultant travaille, et se réunit régulièrement de juin 2003 à février 2004. Le secteur choisi est la ligne de montage de la valise « VOLUME ». De nombreux points d’amélioration sont identifiés, essentiellement sur le plan technique, touchant les équipements et l’environnement du poste. Il reste à concrétiser les solutions .



POINT FORT DE LA DÉMARCHE

“ Mobiliser tous les acteurs de l’entreprise, sur un projet comme les TMS, demande du temps. Cela doit se faire en transparence avec les représentants du personnel. La participation de tous est nécessaire pour trouver des solutions. Il ne faut pas hésiter à aller chercher des ressources et des compétences à l’extérieur pour les besoins du projet. ”

ACTEURS

“ Le médecin du travail, l’infirmière de l’établissement, la responsable du personnel ont ressenti très tôt la nécessité de travailler sur le problème des TMS. Les acteurs externes (CRAM, ARACT, ergonome consultant) ont été sollicités. ”

SOCIÉTÉ VERRIÈRE D'ENCAPSULATION	ACTIVITÉ RÉALISATION DE JOINT PAR INJECTION SUR DES VITRAGES DE VOITURES
CONTACT M. LELIÈVRE, Directeur Technique Mme MEZDAG, Infirmière du Travail	EFFECTIF 200 SALARIÉS
03 44 09 88 00	



Noyon

● Problématique TMS

Compte tenu des poids et des dimensions des pièces manipulées, l'établissement a beaucoup travaillé pour réduire les charges manutentionnées en adaptant ou modifiant le process. Par ailleurs, les activités d'ébavurage, et le nettoyage des pièces génèrent des gestes répétitifs. Ainsi, l'entreprise enregistre, à partir de 1997, plusieurs maladies professionnelles de type

syndrome du canal carpien. Le médecin du travail enregistre également des plaintes de douleurs articulaires (poignet et épaule). En 1999, dans le cadre de sa formation à l'ergonomie, et en accord avec l'entreprise, le médecin du travail réalise son mémoire sur la mise en place d'une démarche de prévention des TMS dans l'établissement qu'il connaît.

“ Les plaintes et douleurs aux poignets et aux épaules sont nombreuses. ”

● Méthodologie et outils

Le médecin du travail choisit le poste de finition ébavurage /nettoyage pour étude. Il conduit des observations, des entretiens, et met en place des groupes de travail avec le directeur technique. La participation active des salariés est sollicitée pour trouver des solutions.

En 2004, le directeur technique, et des salariés du bureau des méthodes suivent une formation d'initiation à l'ergonomie afin d'intégrer, dès la conception, des principes ergonomiques, et ainsi mieux prévenir les pathologies du type TMS.

“ Les observations, des entretiens, et des groupes de travail sont mis en place. ”

● Résultats obtenus

L'analyse des situations de travail a montré que les facteurs de risques principaux d'apparition des TMS étaient à rechercher dans la configuration des postes (postures contraignantes), dans la compréhension de l'organisation du travail des différentes équipes pour réaliser une même tâche. Les postes d'ébavurage et de nettoyage ont été complètement repensés, les outils d'injection de mousse ont été travaillés pour réduire les fuites conduisant aux opérations d'ébavurage. Une baisse des plaintes a été enregistrée par le médecin du travail. Le climat social a été amélioré.



“ Une baisse des plaintes a été enregistrée. ”

POINT FORT DE LA DÉMARCHÉ

“ Une participation active des salariés, une recherche des facteurs de risques dans un esprit de transparence, une volonté des acteurs d'améliorer les choses dans la durée, ont été les facteurs de réussite de la démarche de prévention des TMS. ”

ACTEURS

“ Le médecin du travail, le directeur technique, l'infirmière du travail ont été les moteurs de la démarche d'analyse, de prévention, et de suivi des TMS. Le management de l'entreprise a été associé, et a accompagné la démarche. ”



CRAM Nord-Picardie
www.cram-nordpicardie.fr

Contactez l'ingénieur
Conseil ou le contrôleur
de sécurité qui suit votre
entreprise : 03 20 05 63 16



CESTP-ARACT Picardie
Magali Collard
Bertrand CANEPA
Tél : 03 22 91 45 10
Site : www.cestp.aract.fr



ARACT Nord-Pas de Calais
Anne Muchembled
Tél : 03 28 38 03 50
Site : www.aract-npdc.fr

OFFRES DE SERVICE

⇒ **Votre entreprise souhaite informer, sensibiliser les membres de CHSCT, les membres de l'encadrement, des opérateurs, obtenir plus d'informations sur ce sujet.**

Le préventeur CRAM qui suit votre entreprise dispose d'une malette pédagogique (vidéo, transparents, documents INRS) et peut animer une réunion d'information de 2 heures selon vos besoins.

⇒ **Votre entreprise souhaite former une personne ressource afin qu'elle puisse coordonner et animer un groupe de travail sur les TMS.**

Le service de gestion des Risques Professionnels de la CRAM anime régulièrement des stages « analyse d'une situation de Travail » et « TMS » qui correspondent à vos attentes.

⇒ **Votre entreprise souhaite faire appel à un consultant ergonomiste afin qu'il vous aide à monter une démarche de prévention des TMS.**

Le préventeur CRAM vous aide à construire un cahier des charges qui vous permette d'assurer une bonne adéquation entre vos besoins et l'apport possible du consultant. Nous vous fournissons également une liste de consultants ergonomistes.

⇒ **Votre entreprise est concernée par les TMS et souhaite y voir plus clair sur la démarche de prévention, les outils à mettre en œuvre, les pistes de solution.**

Le préventeur CRAM peut vous proposer de réaliser une étude diagnostic sur un poste de travail. Un rapport vous sera remis. Il permettra d'alimenter un groupe de travail.

⇒ **Votre entreprise souhaite des informations sur les TMS.**

Les chargés de mission de l'ARACT Nord-Pas de Calais et du CESTP-ARACT conseillent de manière concertée le chef d'entreprise, le CHSCT, le médecin et l'infirmière.

Le service documentation du CESTP-ARACT réalise des recherches documentaires pour l'entreprise.

⇒ **Votre entreprise souhaite un éclairage sur sa problématique TMS**

Les chargés de mission de l'ARACT Nord-Pas de Calais et du CESTP-ARACT proposent le **Diagnostic Court** : une prestation gratuite pour les PME-PMI d'environ 5 jours.

La démarche participative vise à identifier les facteurs de risques de TMS et à proposer à l'entreprise des pistes d'action.

⇒ **Votre entreprise souhaite être accompagnée et outillée dans le cadre de sa démarche TMS.**

Les chargés de mission de l'ARACT Nord-Pas de Calais et du CESTP-ARACT aident l'entreprise à rédiger le **cahier des charges** pour le recours à un consultant et réalisent des suivis d'action.

⇒ **Votre entreprise souhaite qu'un groupe de travail interne conduise un projet de prévention de TMS**

Les chargés de mission de l'ARACT Nord-Pas de Calais et du CESTP-ARACT forment le **groupe** de travail dans l'entreprise ou à l'occasion de session inter-entreprises.

L'ARACT Nord-Pas de Calais et le CESTP-ARACT animent des **actions collectives** de prévention (des réseaux d'entreprises, des clubs de prévention, des collectifs de branches, des réunions de consultants et de prévention, ...).

GLOSSAIRE

Indicateur de santé : Information qui fournit des renseignements statistiques sur un phénomène de santé. Elle permet de suivre l'état de santé d'une population au travail afin de guider les actions en matière de prévention.

Exemple : Pourcentage de salariés présentant des TMS dans une population donnée

Maladie professionnelle : Pathologie conséquente à l'exposition plus ou moins prolongée à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

Conformément au système prévu par la loi du 25 octobre 1919, une maladie peut-être reconnue comme maladie professionnelle si elle figure sur l'un des tableaux annexés au code de sécurité sociale.

Facteur de risque : Élément qui concourt à un risque. (Nota : facteur : élément qui concourt à un résultat).

Une atteinte à la santé est souvent la résultante d'une combinaison de facteurs de risque. Chaque facteur est nécessaire mais non suffisant en lui même. Les TMS sont des maladies multifactorielles à composante professionnelle (facteurs biomécaniques, organisationnels psychosociaux et personnels).

Facteurs de risque psychosociaux : Il s'agit d'une appellation large, faisant référence au climat social, aux perceptions, au soutien social et à l'autonomie dans le travail. Plusieurs enquêtes ont mis en évidence la participation de facteurs de risques psychosociaux dans l'apparition des TMS. Ainsi, d'après l'enquête réalisée en 1996 par l'ANACT, l'INSERM et l'INRS, la présence de « problèmes psychologiques » multiplie par 3,12 le risque d'apparition de pathologies à l'épaule. Ce que l'on nomme « facteurs psychosociaux » est rarement défini dans la littérature. Des recherches ont également montré que le travail monotone, une forte charge de travail, des pressions temporelles, un faible contrôle sur son travail ainsi que la pauvreté des rapports sociaux sont aussi associés à l'apparition de TMS. La liberté d'agir est une condition déterminante que plusieurs auteurs identifient comme indicateur dans l'évaluation des facteurs psychosociaux des TMS.

Activité : Manière de réaliser la tâche. Elle correspond à la mise en œuvre d'un ensemble de processus physiques, mentaux, psychiques qui engendrent le comportement effectif.

L'activité réelle ne peut être prévue par les prescripteurs, concepteurs et organisateurs. En tant que processus, elle se déroule dans le temps. Son analyse demande à prendre en compte l'enchaînement des prises d'informations, des raisonnements, des communications et des actions. L'activité de travail est l'élément central structurant la situation globale de travail.

Analyse ergonomique du travail : L'analyse ergonomique est une analyse systémique centrée sur l'activité de travail.

La situation de travail est composée de nombreux éléments (processus, outil de travail, environnement, exigences et consignes, charge de travail, mode de rémunération...) en interaction qui conditionnent le travail des opérateurs et entraînent des conséquences (positives ou négatives) sur leur santé. Le salarié n'est pas passif, il gère les éléments de cette situation selon ses compétences et ses caractéristiques personnelles. Dans l'intervention, l'analyse des conditions de réalisation du travail participe à la mise en évidence des facteurs de risque de TMS et de leur gestion par les salariés. Elle se veut nécessairement participative. Autant que les choix techniques et organisationnels, l'association des opérateurs, de la hiérarchie et des experts est une condition de la réussite dans le processus de changement.

Formation-action : Processus de formation dynamique qui implique une interaction entre l'acquisition de connaissances et leur mise en œuvre opérationnelle.

OREGE : Outil de Repérage et d'Évaluation des Gestes. Outil conçu par l'INRS qui permet d'identifier, de quantifier et de hiérarchiser les contraintes biomécaniques des membres supérieurs.

OSHA : Check liste, simple d'utilisation, qui permet de dépister des TMS dans l'entreprise.

Vieillesse de la population : On parlera de vieillissement de la population au travail lorsqu'une part importante se situe sur les tranches d'âges supérieures à 45 ans (déséquilibre de la pyramide des âges). On parlera également de « vieillissement prématuré » (ou usure au travail) lorsque l'on constate une dégradation anormale de l'état de santé collectif d'une population quel que soit son âge.

